

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 19

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enregistrées et esquissées avec soin, et le tout formera une collection des plus intéressantes au double point de vue militaire et politique.

Le 3^e cahier contient les guerres des Israélites, celles des anciens Grecs contre les Perses, des Lombards contre les Allemands, des Dittmarses, des anciens Confédérés suisses, des Vaudois du Piémont, des colons américains contre les Anglais, des Tyroliens en 1809, des Grecs modernes contre les Turcs, avec un chapitre final de réflexions pleines de vigueur sur les luttes populaires.

Le 4^e cahier embrasse un autre genre spécial de guerres, soit la défense des villes et des postes fortifiés. De nouveau les Israélites, les Grecs anciens et modernes, les Espagnols, les Suisses, les Polonais et d'autres peuples encore fournissent la matière de ce chapitre. Une jolie carte des combats des Vaudois du Piémont accompagne ce dernier cahier.

P. S. Nous avons aussi reçu les 5^e et 6^e cahiers ; ils terminent l'ouvrage en enregistrant les cas de surprises et en traitant de divers points d'organisation et d'emploi des troupes dans les luttes que l'auteur a en vue. En somme les six cahiers forment un gros volume de près de 700 pages, accompagné de trois cartes, dont une de la dernière insurrection de Pologne.

Cette vaste et riche collection, qui fait grand honneur à l'activité, à l'érudition et aux chaleureux sentiments de l'auteur, prendra une place importante dans les publications contemporaines.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. le colonel Stocker a beau démener sa plume (cette fois-ci dans la *Schweiz. Militaer-Zeitung*, n^o 37), il n'harmonisera jamais les plaintes sévères et sensées du rapport de la commission de gestion avec l'exégèse de satisfaction qu'il en voudrait donner aujourd'hui. Toute son éloquence n'empêchera pas que les 15 mille fusils Peabody (fusils non à répétition), n'aient été achetés environ *un an* après le décret qui n'autorisait l'achat qu'*immédiatement ou à très-bref délai*, et 6 mois après une décision fixant pour nouveau fusil un *répétiteur* ; et que cet envoi d'argent suisse en Amérique ne se soit fait à un moment où, moyennant quelque appui, l'industrie nationale aurait pu aisément satisfaire aux besoins en perspective, vu la disparition de tout danger imminent. L'amère critique dont M. Stocker se plaint vient donc de la grammaire et du calendrier plus que de nous.

Les citations de son rapport sur le besoin, reconnu de tout le monde, de nouveaux règlements d'infanterie pour deux ou trois chapitres, ne prouveront pas non plus que les nouveaux règlements actuels, qui bouleversent tout, décrétés provisoires et à l'essai par les Chambres fédérales en 1867, dussent être définitivement admis sur le seul avis sous-entendu de la sous-commission *de gestion de 1867*, alors qu'une commission spéciale du Conseil national était chargée de la matière *pour l'année 1868*, commission qui par sa composition offre les meilleures garanties d'examen consciencieux et éclairé⁽¹⁾. D'ailleurs M. Stocker joue singulièrement de malheur avec ses prétentions à cet égard, puisqu'une nouvelle commission d'officiers vient d'être chargée de revoir ce règlement provisoire, ce dont nous félicitons sincèrement le Département militaire fédéral.

Autre question pour terminer : Tout en atténuant la valeur de diverses expressions que nous avons dû relever, M. Stocker déclare maintenir pleinement son élégante image des « pies caquetant sur un toit » comme s'appliquant spécialement au Grand Conseil du Canton de Vaud, discutant naguère, sur la motion d'un de ses membres officier supérieur (M. le lieut.-colonel fédéral de Gingins), la ques-

(1) MM. les colonels Fischer, de Reinach, rapporteur ; Bontems, Benz, Rusca, Philippin, von Matt, von Buren.

tion de l'armement national. Cet honorable corps peut être assez indifférent au suffrage de M. Stocker ; il n'en notera pas moins, sans doute, que quand il reçoit le rapport annuel du Conseil d'Etat sur les affaires fédérales, il se mêle, suivant certains magistrats fédéraux, de ce qui ne le regarde pas ; qu'il n'a point à savoir si les 21 bataillons vaudois sont armés de fusils ou de fourches, et que si jamais le pays était en danger, nos sénateurs, dans leurs chaises curules de Berne, suffiraient seuls à la tâche. La jolie république fédérative ! Autant vaudrait nous réfugier dors et déjà dans le sein paternel de M. de Bismarck et de sa confédération-modèle. Là au moins, en échange de nos libertés, nous trouverions une bureaucratie valant la peine d'être encensée.

Un autre crime imputé à la *Revue* est bien plus grave : Nous avons publié *longum et latum* les débats sus-indiqués du Grand Conseil vaudois !!! Si au point de vue littéraire les discours reproduits auraient dû peut-être céder le pas à la prose de M. Stocker, (2) ils ne lui étaient pourtant point inférieurs en patriotisme ; et comme tout le public vaudois s'en préoccupait, il était naturel que nous lui en fournissions, ainsi qu'à nos confédérés, le texte officiel.

En fait ces débats ont exercé, on le sait, une heureuse influence sur la transformation fédérale des anciens fusils, qui a marché dès lors avec une louable activité ; des amis sincères de l'armée suisse exprimeraient leur reconnaissance au Conseil vaudois de son initiative autrement que M. Stocker. Au reste la publication détaillée des délibérations des Grands Conseils est une vieille habitude des Cantons de la Suisse française ; peu propre, nous le reconnaissons, à faciliter les opérations législatives par des oublis de détails de comptes, par des confusions de date d'arrêtés et par des votations provisoires enrichies d'errata administratifs, elle y est devenue néanmoins une nécessité de la vie politique officielle, et on la gardera. Au lieu de s'en scandaliser, nos confédérés de la Suisse allemande feraient mieux de l'adopter et surtout d'informer une fois les électeurs suisses de ce qui se passe aux Chambres fédérales par l'institution de ce bulletin des séances depuis si longtemps et si vainement réclamé.

Berne. — Ont été nommés au grade de 2^e sous-lieutenant d'infanterie :

MM. *Rollier*, Ariste, de Nods, à Neuveville ; *Niggeler*, Rodolphe, de Gross-Affoltern, à Berne ; *Scherz*, Alfred, d'Aeschi, à Berne ; *Müller*, Edouard, de Nidau, à Berne ; *Hürner*, Gottfried, de et à Thoune ; *Fankhauser*, François, de et à Berthoud ; *Wurstemberger*, Walther, de et à Berne ; *Egger*, Frédéric, d'Aarwangen, à Berne ; *Criblez*, Aimé-Adolphe, de Péry, à Moutier ; *Manuel*, Rodolphe-Louis-Ernest, de et à Berne ; *Treuthard*, Adolphe, de et à Zweisimmen ; *Kupferschmid*, David-Arnold, de Berthoud, à Neuveville ; *Bessire*, Bertrand, de Péry, à Berne ; *Ruef*, Jean, d'Oberried, à Interlaken ; *Lindt*, Ernest, de et à Berne ; *Haag*, Gottfried, de et à Berne ; *Lüdi*, Jacob, d'Alchenstorf, à Berthoud ; *Jeanperrin*, Léon, de et à Tramelan-dessus ; *Leuenberger*, Jean-Jacob-Robert, d'Ursenbach, à Klein-Dietwyl ; *Grü-ring*, David, de et à Bienne ; *Jæggi*, Adolphe, de Berne, à Berthoud ; *Strübin*, Jean, d'Interlaken, à la Chaux-de-Fonds ; *de Goumoëns*, Edouard, de Berne, à Worb ; *Marchand*, Lucien-Valtère, de et à Sonvillier ; *Kocher*, Rodolphe, de Tauffelen, à Nidau ; *Brügger*, Peter, de Meiringen, à Isenbolgen ; *Aemmer*, Jean, de et à Aarmühle ; *Küpfer*, François, de et à Berne, *König*, Gustave, de et à Berne ; *Zurflüh*, Frédéric, de Wynigen, à Berne ; *Nydegger*, Ernest, de et à Berne ; *Marcuard*, François-Eugène-Alphonse, de et à Berne ; *Tüscher*, Frédéric, de et à Limgach ; *Campler*, Frédéric-Auguste, de et à Echert ; *Moser*, Peter, de Rüderswyl, à Thoune ; *Wurstemberger*, Charles, de et à Berne ; *Schlupp*, Edouard, de Gross-Affoltern, à Berne ; *Schneider*, Louis, de et à Bienne ; *Widmer*, Jacob, de Trachselwald, à Oberbourg ; *Schüpbach*, Adolphe, de Landiswyl, à Berne ; *Bähler*, Jacob, de Wattenwyl, à Eggen ; *Thäenen*, Frédéric, de Frutigen, à Baad ; *Gast*, François-Frédéric, de Marnand, à Berne ; *Wiedmer*, Alfred, du canton de St-Gall, à Ringgenbach ; *de Wattenwyl*, Louis, de Berne, à Rubigen ; *Kilcher*, François, de et à Boncourt ; *Kopp*, Joseph-

(2) Qu'il nous reproche par dessus le marché de n'avoir pas insérée *en allemand*, au lieu de nous remercier de l'avoir fait traduire *à nos frais*.

Arnold, de St-Gall, à Berne; *Merz*, Rodolphe, du canton d'Argovie, à Neuveville.

Ont été promus :

INFANTERIE. Au grade de capitaine : MM. *Züricher*, Frédéric-Alfred, de Berthoud, à Berne, bat. n° 19; *Hermann*, Jean, de et à Rohrbach, bat. n° 30.

Lieutenant : MM. *Spielmann*, Jean-Gottfried, de Messen, à Berne, bat. 19; *Stauffer*, Jean, de Bätterkinden, à Gross-Affoltern, bat. n° 36; *Ræz*, Nicolas, de Wierenwyl, à Seewyl, bat. n° 60; *Rebold*, Edouard, de Bienne, à Thoune, bat. n° 60; *Landry*, Félicien, de La Hutte, à Bienne, bat. n° 57; *Mesmer*, N.-Gottlieb-Adolphe, de et à Berne, bat. n° 58; *Wehren*, Jean-Bartholomé, de et à Zweisimmen, bat. n° 58; *Platel*, Ch.-Daniel-Adolphe, de et à Berne, bat. n° 58; *Laubscher*, Gottfried, de et à Gerolfingen, bat. n° 59; *Leuzinger*, Benedict-Nicolas, de Weinfeld, à Berne, bat. n° 30; *Spring*, Rodolphe, de Steffisbourg, à Thoune, bat. n° 16.

1^{er} sous-lieutenant : MM. *Sigrist*, André, de Madiswyl, à Langenthal, bat. n° 19; *Gurtner*, Daniel, de Seftigen, à Berne, bat. n° 36; *Trechsel*, Arnold, de et à Berthoud, bat. n° 36; *Bigler*, Théodore, de Mouri, à Berthoud, bat. n° 60; *Schwab*, Jean, d'Arch, à Nidau, bat. n° 60; *Wylder*, Adolphe, d'Albisrieden, à Bienne, bat. n° 60; *Villars*, Célestin, d'Evillard, à la Chaux-de-Fonds, bat. n° 67; *Springer*, Alexandre, de et à Bienne, bat. n° 58; *Stettler*, Frédéric-Charles-Rodolphe, de Berne, à Koeniz, bat. n° 58; *Furer*, Jean-Gottfried, de Dozigen, à Mœrigen, bat. n° 58; *Peter*, Benedict, de et à Radelfingen, bat. n° 59; *Lehmann*, Daniel, de et à Langnau, bat. n° 30; *Weissen*, Jean, de St-Stephan, à Hœusren, bat. n° 16.

Italie. — Le camp de Foiano, au bout de sa seconde série, vient d'être levé. Trois brigades d'infanterie et une brigade de cavalerie ont composé chacune des deux séries, commandées par le général Bixio, puis par le général Piola-Caselli. L'activité avec laquelle les manœuvres y ont été dirigées a donné les meilleurs résultats. Outre le service ordinaire de campagne, perfectionné par les récentes améliorations de l'armement, il a été expérimenté bon nombre d'innovations, pour le jugement desquelles on attend les derniers rapports. Ce sont entr'autres :

Un nouveau règlement d'exercice d'infanterie, avec nouveau service d'avant-postes et nouvelle escrime à la bayonnette, règlements beaucoup plus simples que les précédents et s'appliquant au nouveau fusil se chargeant par la culasse.

Une nouvelle instruction pour la cavalerie, développant davantage l'exercice individuel, et plus spécialement étudiée au camp de cavalerie de Pordenone.

Une nouvelle tenue, considérablement allégée, où la capote et la couverture ne font plus qu'un et où le chapeau calabrais remplace l'ancien képi d'infanterie.

Un nouveau sac, dit sac-giberne du capitaine Waldis, dont on dit beaucoup de bien et qui semble une véritable amélioration.

Des fours de campagne au système d'Espinasse, et le télégraphe militaire.

Une nouvelle selle de cavalerie, proposée par le général Angelini, ayant, par une liberté du dos plus grande et par des coussinets en tubes de caoutchouc, l'avantage de ne jamais blesser les chevaux.

Un nouveau matériel d'artillerie de campagne, dû au colonel Mattei, et dont le principal mérite est sa grande légèreté. La pièce, de 4 ou 6 liv. rayé en bronze, est portée par un affût en fer plus bas et plus étroit que les affûts ordinaires et garni de marche-pieds en cuir pour deux servants. Quatre chevaux, et à la rigueur deux chevaux, suffisent à mener cette artillerie par les plus mauvais terrains. A cette occasion nous remarquerons que l'invention de M. le colonel Mattei, pour autant qu'on en peut juger par les descriptions échappées au secret commandé, se rapproche beaucoup de l'affût du 4 liv. rayé suisse créé par M. le colonel fédéral Herzog.

On a essayé aussi, cela va sans dire, les *rifle-pits* de la nouvelle tactique française.

Le Roi, accompagné des généraux Menabrea, président du conseil des ministres, Bertolé-Viale, ministre de la guerre, de Sonnaz, Morozzo, Angelini et autres aides-de-camp et officiers de sa maison, a inspecté les troupes le 19 septembre.

Deux officiers de notre état-major fédéral, M. le colonel Scherer et M. le capitaine Rusca, ont assisté aux dernières manœuvres.

Autriche. — La nouvelle loi autrichienne qui prescrit le service militaire pour tous les hommes valides, comme en Prusse et dans le reste de l'Allemagne, amène aussi de notables changements dans la presse militaire. Le *Kamerad*, excellent journal de Vienne, qui ne paraissait que deux fois par semaine, devient quotidien à dater du 1^{er} octobre, en ajoutant à son titre celui de *Allgemeine Wehrzeitung*.